

PV du conseil de l'UFR SVTE du 16 juillet 2015 à 09h00

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. DECONINCK (procuration MME. GERMAIN), M. DEMARQUOY, M. FAIVRE, M. FARA (procuration à M. KADMIRI), M. GUZZO (procuration à M. FAIVRE).

- *Excusé :*

M. CHERKAOUI MALKI, M. WIPF.

- *Absents :*

M. BOLLACHE, MME CHLUBA.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT (procuration à M. RIALLAND), M. MOREAU (procuration à MME PRUDENT), M. PICHON, MME PRUDENT, M. RIALLAND.

- *Excusé :*

M. BELLENGER.

- *Absents :*

M. ANDREOLETTI, M. LEVEQUE, M. SAUCEDE.

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER (procuration à MME EVROT-CARRICAN), MME GAETAN (procuration à MME ABED-VIEILLARD), MME EVROT-CARRICAN.

- *Absents*

M. LOQUIN, M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. COLLIN, MME SUZIALUK, M. LEGAULT (procuration à MME SUZIALUK).

- *Absents:*

M.EFLIGENIR, MME CARDINI.

- *Excusés :*

M. LOURENCO, MME COLLIN.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. PICHON), M. CENSIER (procuration à M. NARCE), M. KADMIRI, MME GERMAIN.

- *Absents :*

MME FOUGERON, M. GAUJOUR, M. WOYNAROSKI.

Membres consultatifs

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR.

- *Absentes :*

MME MAGNET, MME SALVADORI.

Membres invités

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière.

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

✓ **Approbation du PV du 28 mai 2015.**

Après une remarque sur la date à corriger en pied de page, le PV est adopté par :

21 pour, 1 abstention

✓ **Informations du directeur**

▪ **Remerciements à M. KADMIRI, représentant de l'UFC, qui siégeait au conseil d'UFR dans le collège des personnalités extérieures.**

Le Directeur d'UFR annonce la prochaine admission à la retraite de M. KADMIRI, qui siégeait au conseil d'UFR au sein du collège des personnalités extérieures. Il faudra donc le remplacer lors du prochain conseil. Il est remercié chaleureusement pour sa participation aux conseils de l'UFR SVTE, qui était importante dans le contexte de la mise en place de la COMUE et du rapprochement des deux universités. Cette période de deux ans a été fructueuse dans la connaissance des deux UFR, des cultures et il faut espérer que cela pourrait favoriser le rapprochement et la cohérence de nos offres

de formation. L'actuel directeur-adjoint de l'UFR chargé de la pédagogie va prendre la direction de l'UFR, il sera sollicité à la rentrée pour siéger lui aussi au sein de notre conseil.

M. KADMIRI remercie chaleureusement le Directeur et les membres du conseil pour l'accueil qui lui a été réservé. Il évoque le plaisir qu'il a eu à partager les cultures de nos deux UFR scientifiques et à découvrir les pratiques de notre UFR, dont il a souvent rendu compte à son conseil. Son remplaçant sera heureux de poursuivre la collaboration entamée.

▪ **Compte rendu de la réunion des directeurs de composantes du 8 juillet 2015**

- **Réflexion autour de la participation à Studyrama**

L'université de Bourgogne a choisi de ne pas y être présente en 2015, en raison de son coût très élevé, ce qui a suscité une réaction de certains directeurs de composantes. Cette « non présence » de l'uB a été remarquée, d'autant que certaines composantes y étaient sur leurs fonds propres: IUT, IAE. Les avis sont partagés mais une majorité a regretté de ne pas être présente, bien que l'impact sur le recrutement des étudiants soit relativement faible. L'uB ne participe pas non plus au Train de l'Orient alors que celle de Lyon vient y participer. Cette absence a une résonance plutôt politique, d'autant que tous les établissements scolaires de Bourgogne peuvent se voir mettre à disposition des bus pour transporter leurs élèves sur la manifestation.

L'université réfléchit à rejoindre à nouveau Studyrama, sur un stand plus petit et en négociant le prix car le tarif des stands est de 20 à 30 000 €. Le service communication ne peut plus assumer cette charge. Les proviseurs de l'académie ont vivement regretté l'absence de l'université.

M. PICHON souligne l'incohérence d'être présent à une manifestation destinée à drainer des étudiants vers l'université alors que le manque de moyens pour les accueillir conduit à fixer des capacités d'accueil.

Le Directeur d'UFR répond que ces problématiques sont connues de tous ; l'objectif est de donner des informations.

M.FAIVRE pense que d'autres formations sélectives y sont présentes.

M.PICHON objecte qu'elles sélectionnent les meilleurs et pas nous.

M.RIALLAND pense qu'implicitement on admet que tous les néo-bacheliers ne seront pas obligatoirement admis à l'uB. Par ailleurs, n'y avait-il pas un problème de cherté vu l'emplacement attribué ?

Le Directeur d'UFR pense que l'emplacement était suffisamment spacieux, chaque UFR étant bien identifiée. C'était un choix d'ordre budgétaire de la part de l'uB, les emplacements étant en effet relativement onéreux. La décision n'est pas prise pour 2016.

M.PICHON se demande si l'on doit avoir un stand par structure sélective. Les IUT, qui avaient les moyens de financer l'emplacement, auraient pu partager leur stand.

M. KADMIRI ne comprend pas cet argument de cherté de la part de l'uB ; il estime que l'université se doit de mettre les moyens pour figurer dans ce type de manifestation. Si l'on rapporte le coût demandé

au nombre de composantes, c'est peu. La politique de l'UFC est, au contraire, d'inciter les UFR à participer et elle prend cette dépense en charge.

- **Point sur l'offre de formation et la soutenabilité financière**

M. WEGMANN, VP de la CFVU, a présenté un document élaboré par le ministère comportant des indicateurs sur le coût des formations scientifiques, littéraires etc, que le ministère envisage d'actualiser. La gouvernance de l'uB va s'appuyer en partie sur ce document pour effectuer des simulations, en parallèle d'Evalens, afin de définir un nombre d' heures , d'euros et de pourcentage de vacances par UFR, que nous ne devons pas dépasser.

Les composantes travailleront sur les maquettes jusqu'en mars- avril 2016, avec des négociations avec l'uB. Nous sommes en attente de la fiche mais le nombre total d'heures sera revu à la baisse. La proposition globale de l'uB devra être votée par la COMUE. Un vote sur la carte des formations interviendra en décembre 2015.

Un vif débat s'est engagé autour de la lettre générale de cadrage du Président préconisant « 1500 h équivalent TD » pour le cycle licence, ce qui aurait représenté une baisse d'environ 30% des maquettes. Un erratum a été envoyé le lendemain par la présidence pour préciser que ces 1500 h étaient à considérer par étudiant et non en équivalent TD, ce qui permet de respecter le processus de Bologne et de maintenir les stages Erasmus. Une marge pourra être négociée avec la gouvernance, l'UFR SVTE ayant déjà fait des efforts considérables cette année. Le Directeur d'UFR espère que cet argument plaidera en notre faveur. Il faudra être extrêmement vigilant sur la lettre de cadrage pour l'UFR.

M. RIALLAND espère que le temps dont nous disposons pour cette réflexion nous permettra de mieux appréhender le sens pédagogique des économies à réaliser. A la rentrée dernière, les mesures d'économie ont été décidées dans l'urgence, sans nécessairement tenir compte de la pédagogie. Il faut éviter qu'en interne, ce soit intenable.

M.PICHON estime que si l'on anticipe, on fermera des masters car la soutenabilité sera un critère à respecter. Selon lui, il est incohérent de dire qu'il y aura une marge de manœuvre alors qu'il faudra entrer dans l'enveloppe.

Pour le Directeur d'UFR, il n'y a pas d'incohérence.

M. FAIVRE explique que, précisément, s'il a suggéré de réfléchir à une harmonisation des volumes entre les parcours et des équilibres CM/TP/TD, c'est pour éviter les tensions entre filières lors de la constitution comptable de l'offre de formation. Il plaide pour un affichage réaliste des heures faites dans les maquettes car une incohérence a été constatée entre le volume des maquettes et les heures réalisées qui sont en-deçà, de façon structurelle.

Un débat s'instaure autour de la mise en parallèle des moyens disponibles, des forces d'enseignement, et des acquis scientifiques attendus en fin de licence.

Le Directeur d'UFR observe que l'effort a plutôt porté sur le socle licence ces dernières années et suggère de le faire porter davantage sur les masters à l'avenir.

- **Mise en place du mécénat**

M. COMPAROT a présenté un projet de la gouvernance sur la mise en place d'une politique de mécénat, auprès des entreprises, des donateurs privés. Ce point sera développé à l'un des prochains conseils.

En ce qui concerne la demande faite par l'UFR SVTE de développer le crowdfunding (financement participatif), le Directeur d'UFR rappelle avoir reçu une réponse négative de la cellule juridique, qui estime que ce n'est pas possible sur le plan législatif.

M.PICHON s'étonne que ce ne soit pas possible ici alors que cela l'est dans d'autres établissements.

▪ **Suppression des EAP à la rentrée 2015 (sauf renouvellements)**

Les Directeurs d'UFR ont été informés par MME GERRER, directrice de l'ESPé, de l'annulation par le ministère du recrutement de nouveaux étudiants en EAP. Seuls les renouvellements seront étudiés. L'information est parvenue très tardivement alors que la procédure était largement entamée. Ce dispositif permettait aux boursiers sur critères sociaux se destinant aux métiers de l'enseignement de s'initier à ceux-ci. Cela touchait relativement peu d'étudiants de notre UFR car les emplois du temps étaient difficilement compatibles avec ceux de lycées ou collèges.

M.PICHON souligne que les étudiants ne sont toujours pas prévenus.

▪ **Bilan du DOM RH et finances pour 2016**

1. Emplois de personnels BIATSS

Aucune création n'a été retenue.

Les postes vacants ont été étudiés positivement : requalification du poste de technicien libéré par MME DALBY en IGE, moyennant la restitution d'un demi-poste d'IGE et maintien du poste de technicien libéré par M. SOLONOT. MME BAUDOIN, adjoint administratif, partira en retraite en fin d'année universitaire 2015-2016, son poste devrait être maintenu. Par ailleurs, l'université a assuré le maintien du poste de concierge logé susceptible de se libérer également en cours d'année.

2. Emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants

Nous n'avons pas obtenu satisfaction sur les demandes de création de postes d'EC. Le poste d'agrégé demandé pour la L1 n'est pas retenu. M. ALIBERT sera remplacé par un ATER, car il est susceptible de revenir après les deux ans que doit durer son détachement à l'étranger.

3. Finances

La dotation « finances » a été très peu évoquée. Il n'y aura pas d'augmentation et espérons-le, pas de baisse. Il est à craindre que l'augmentation d'effectifs constatée l'an dernier ne sera pas répercutée budgétairement.

M. PICHON souligne que dans cette situation, nous serons dans le rouge, car nos effectifs, même limités par la capacité d'accueil, ne redescendront pas au volume de N-2, ils seront supérieurs et les besoins budgétaires également.

M. RIALLAND souligne aussi l'augmentation de la demande d'inscription en L3 de la part d'étudiants extérieurs.

Le Directeur d'UFR constate une augmentation des effectifs en M1 SVS dans certains parcours. Les effectifs en L1 seront à examiner fin août, début septembre.

M.PICHON suggère de mener une réflexion sur la mise en place de capacités d'accueil en M1.

Le Directeur d'UFR confirme qu'en licence on tend effectivement vers une augmentation d'effectifs mais ceci s'est déjà vu il y a quelques années. Quant au M1 SVS, il devrait revenir à son niveau antérieur (N-2).

M.PICHON constate que la pédagogie passe après la recherche.

M.FAIVRE répond que c'est lié à l'autonomie des établissements.

Le Directeur d'UFR rappelle qu'en effet l'Université a apporté un soutien fort à la recherche en pérennisant sa dotation pour la durée du contrat, ce qui n'a pas été le cas pour les formations. Par ailleurs, le fait que la dotation de fonctionnement des Universités soit en régression continue laisse à penser que la mission qui nous incombe aujourd'hui soit plus d'accueillir des jeunes en grand nombre, afin qu'ils n'aillent amplifier les chiffres du chômage, que de leur permette d'acquérir les compétences indispensables pour réussir leur insertion professionnelle.

M.RIALLAND observe que la présidence affiche un soutien fort à la recherche mais dans les composantes, la recherche contribue au financement des TP.

▪ Bilan des affectations de personnels BIATSS et enseignants à la rentrée 2015

Enseignants et enseignants-chercheurs : MME BICHOT, PRAG d'anglais, remplacera MME MAGNET. MME AIRES est recrutée en qualité de MCF 64^{ème} section.

BIATSS : départ de MME TOUSSAINT à l'IUT, remplacée par MME CHALUMEAU.

MME PETITJEAN, ADJAENES, sera nommée à la scolarité, en remplacement de MME MOUSTAKIM.

▪ Décision de la commission disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Une sanction d'exclusion avec sursis d'un an a été prononcée à l'encontre d'un étudiant pour utilisation d'un téléphone portable lors d'un examen.

▪ Information sur la mise en œuvre de l'inventaire physique

MME CASAS explique que l'inventaire physique, destiné à inventorier le matériel immobilisé (investissements de plus de 800 € HT) sera mis en œuvre très prochainement par l'université afin de pouvoir lever une réserve des commissaires aux comptes sur les comptes de l'uB. Une entreprise va contribuer activement à la réalisation de l'opération. Un outil permettra de saisir dans le futur toutes les immobilisations au fur et à mesure.

▪ Point sur les travaux

Mme CLERGET fait un point sur les travaux en cours et à venir pendant l'été et annonce la rénovation des tablettes de l'amphithéâtre Pasteur sur des crédits obtenus par prélèvement sur réserve.

✓ Questions financières

▪ Tarif du SERCOBIO

Le SERCOBIO SSG sollicite l'adoption d'un tarif d'abonnement de 250 €.

Unanimité (22 pour)

▪ Informations sur les nouvelles modalités de prise en charge des heures de formation continue

Le Directeur d'UFR invite MME CASAS à présenter ce point. Celle-ci explique qu'à partir du budget 2016, les modalités de prise en charge financière des formations financées pour tout ou partie par la formation continue vont évoluer. En fonction du nombre de personnes accueillies dans les formations, celles-ci devront participer au financement de la maquette : entre 30 et 85%, d'effectif en FC, 50 % du coût de l'enseignement devra être pris en charge par la formation et au-delà de 85 %, 100 % du coût de la formation devra être pris en charge par la formation.

Le Directeur d'UFR ajoute que cette nouvelle règle s'avère très préoccupante pour certaines formations dont le M2 EGRP qui a beaucoup d'amortissements à financer ; la gouvernance est saisie de ce problème. Cette mesure aura également un impact sur notre budget. La conséquence est que les collègues peuvent se sentir désinvestis.

✓ Questions pédagogiques

▪ Poids des UE transversales dans le M2 Recherche SCM, cohabilité avec l'UFC

Le Directeur d'UFR invite MM. FAIVRE et WENDEHENNE à présenter ce point.

M. FAIVRE replace le problème dans son contexte. La prise en compte des UE transversales à l'uB permet un gain de points substantiel sur un semestre, ce qui peut modifier considérablement le classement de la promotion. La question de la pertinence de ce gain se pose, par rapport aux compétences attendues en fin de master notamment, quand il s'agit d'accéder aux écoles doctorales. Il existe, de plus, une importante distorsion avec la pratique de l'uFC, alors qu'il s'agit d'une formation co-habilité.

M. WENDEHENNE explique les modalités actuelles de prise en compte des résultats obtenus dans une UE transversale, qui peuvent s'avérer inéquitables par rapport aux étudiants qui n'ont pas le temps de suivre une telle UE : exemple : une étudiante ayant obtenu une très bonne note à l'UE « sport » a ainsi gagné 6 places dans le classement. La demande est d'adopter le système actuellement en vigueur à l'uFC, où le jury attribue 0, 0.1 ou 0.2 points, selon la note obtenue. Actuellement, une même note ne

permet pas d'obtenir le même nombre de points selon que l'étudiant est à l'uB ou à l'UFC : 1.33 points à l'uB contre 0.2 à l'UFC.

Le Directeur d'UFR explique avoir demandé à l'uB qu'une règle générale soit adoptée. En réponse, le VP de la CFVU a proposé une modification de fiche filière pour ce seul master recherche, mais ne répond pas sur une règle globale pour toute l'université.

Pour M.KADMIRI, on n'a pas le choix : la formation est co-habilité, il faut harmoniser.

MME ABED-VIEILLARD suggère d'exclure le M2 du dispositif, comme le master MEEF.

M.RIALLAND est favorable à une exclusion du M2 RECHERCHE de ce dispositif.

M.PICHON demande pourquoi ne pas exclure tous les M2.

Il est largement demandé par le conseil d'UFR que le dispositif soit rediscuté au niveau global de l'uB pour toutes les filières et que ce point soit validé en CFVU.

Vote sur une prise en compte selon les mêmes modalités que celles appliquées à l'UFC (0, 0.1, 0.2 points)

21 pour ,1 contre

▪ **Modification de la maquette du M1 SVS**

Deux interventions sont demandées sur les coefficients et crédits ECTS entre « enjeux en sciences du vivant et santé » et « communication scientifique en anglais » au S2 car le travail personnel fourni par l'étudiant est beaucoup plus important en anglais qu'en enjeux en sciences du vivant et santé. Par ailleurs, une modification du type d'épreuve en session 2, semestre 1, en « outils d'analyse en sciences du vivant » est sollicitée afin de permettre l'organisation d'une épreuve orale en session 2 si l'effectif est faible : CT (écrit / oral).

Avis favorable de la commission de la pédagogie.

Unanimité (22 pour)

▪ **Compte rendu de la commission de l'enseignement des 9 et 10 juillet : point sur l'offre de formation**

M.FAIVRE explique qu'il faudra rendre courant mars prochain les maquettes de la future offre de formation. Nous n'avons pas encore les éléments de cadrage donc les discussions reprendront à la rentrée Il serait souhaitable de déterminer au préalable des critères en vue d'une harmonisation des maquettes : volume d'heures par UE, prise en compte des heures de stage (paiement), équilibres CM/TP/TD. La commission de l'enseignement est favorable à une harmonisation, sauf en ce qui concerne l'équilibre CM/TD/TP. Le prochain contrat pourra être l'occasion de revoir les équilibres disciplinaires en L1, voire en L2.

▪ **Modification des maquettes : stages**

Le Directeur d'UFR explique que la législation a beaucoup évolué et que les stages à l'initiative de l'étudiant ne sont plus autorisés. Pour cet été, une solution provisoire a été trouvée : leur faire une convention d'accueil, sans mise en situation et sans gratification.

Il est proposé de rajouter dans toutes les fiches filières de l'UFR une mention qui permettra l'an prochain aux étudiants de demander à effectuer un stage facultatif hors cursus.

« Des stages optionnels et facultatifs hors cursus pourront être accordés par les responsables pédagogiques. Ils donneront lieu obligatoirement à un compte-rendu qui ne sera néanmoins pas noté et n'influera pas sur le résultat de l'année. »

M.DEMARQUOY observe que cela peut encourager les étudiants à faire des stages.

Unanimité (22 pour)

▪ **Modification du calendrier universitaire 2015-2016 (M2 MIB)**

Les responsables du master 2 MIB demandent à avancer la date de la rentrée au 14/9 /2015 au lieu du 21/9, pour des raisons d'harmonisation pédagogique entre les filières de la mention « Sciences de la Vie et de la Santé ».

Unanimité (22 pour)

▪ **Bilan des candidatures en licence et master**

MME THOMAS présente un tableau récapitulatif des opérations de candidature en licence et master pour la rentrée 2015. On note une augmentation importante du nombre de dossiers saisis, inégalement répartie entre les filières. L'utilisation du logiciel e-candidat a été étendue à la quasi-totalité des formations de l'UFR, cette dématérialisation pouvant expliquer cette augmentation.

670 inscriptions administratives définitives ont été enregistrées pour toute l'UFR à la date du 16/07/2015, beaucoup plus que les années précédentes, grâce à la liaison permise entre e-candidat et IA-Primoweb. Un point plus précis sera proposé au premier conseil de la rentrée.

✓ **Ressources humaines :**

▪ **Demande d'échanges croisés d'emplois d'enseignants-chercheurs**

Le Directeur d'UFR rappelle l'échange tripartite de postes d'enseignants-chercheurs qui était envisagé entre les universités de Dijon, Lyon et Bordeaux et les difficultés liées aux différences de section disciplinaire.

Après dialogue avec le Vice-Président « ressources humaines », il est envisagé de faire une convention d'échange de services en 2016-2017, de publier les postes en 2017 avec garantie de redéployer le 1^{er} poste vacant en 64 ème section en 35-36. Ainsi, si l'échange de service ne convient pas en 2016-2017, le processus sera interrompu et chaque enseignant reprendra son poste antérieur.

M.FAIVRE exprime son inquiétude quant à la simultanéité des procédures entre les trois établissements et souligne que cet échange lie l'UFR par rapport à la campagne d'emplois 2017.

En réponse à M.KADMIRI, le Directeur d'UFR précise qu'en 2015-2016, les enseignants-chercheurs restent dans leur établissement respectif.

MME ABED-VIEILLARD remarque que pendant l'année d'échange de services, il n'y aura pas de support en 35-36 èmes sections.

Le Directeur d'UFR soumet au vote l'échéancier suivant :

- **Elaboration de conventions d'échange de services en 2016-2017**
- **Publication des emplois au recrutement en 2017**
- **Redéploiement interne du poste de MCF libéré en 2017 suite à un départ en retraite en 35-36 èmes sections**

20 pour, 2 abstentions

▪ **Bilan des affectations de supports d'ATER**

Le Directeur d'UFR présente un bilan des ATER accordés à l'UFR. Le remplacement de M. ALIBERT n'avait pas été étudié, un ATER sera finalement ajouté. Tous les besoins n'ont pas été couverts.

M.RIALLAND mentionne qu'un enseignant-chercheur dont la mise à disposition a pris fin cherche un service.

▪ **Bilan de la commission du personnel du 25 juin 2015**

Le Directeur d'UFR informe le conseil que la commission des personnels de l'UFR s'est réunie il y a quelques jours et a fait ses propositions de promotion de grade des personnels ITRF, avant les instances locales, régionales et nationales.

Par ailleurs, une information a été faite sur la mise en œuvre d'une nouvelle prime destinée aux personnels BIATSS, le RIFSEEP. Un recensement des fonctions de chaque personnel BIATSS et l'établissement d'une fiche signalétique de la structure est en cours au sein des composantes et services.

✓ **Questions diverses**

▪ **Approbation d'une convention RI**

Un projet de coopération internationale sur 5 ans avec l'université du Gabon dans les domaines de l'écologie/paléontologie/géologie est porté par M. BRETAGNOLLE. Un volet enseignement et un projet recherche sont prévus, officialisant une coopération entamée déjà depuis plusieurs années.

Unanimité (22 pour)

▪ **Compte rendu de la commission des locaux du 12 juin 2015**

MME ABED-VIEILLARD fait un bilan des demandes de travaux. Il a été rappelé lors de cette réunion qu'il n'était pas réglementaire de transmettre directement au pôle patrimoine des demandes de

travaux sans passer par la commission des locaux de l'UFR. Les directeurs de laboratoires notamment, seront à nouveau informés du circuit obligatoire de ces demandes.

Les questions évoquées ont été les suivantes :

- Une salle de cardiologie sera aménagée dans l'aile nord pour l'enseignement de physiologie animale.
- Le besoin d'un local pour le GNUB a, à nouveau, été évoqué, car l'association n'a toujours pas de local.
- Suite à un courrier adressé à M. CONNAT, il s'avère qu'une salle de son laboratoire, apparemment non utilisée, ne peut pas être réattribuée. Le Directeur de l'UFR propose un suivi strict de l'occupation de cette salle dans l'année qui vient.
- Les travaux de la salle de TP licence ont été réalisés. L'appel d'offre pour le matériel est en cours de finalisation. Les achats devraient pouvoir être effectués en septembre.
- Une demande d'utilisation provisoire de la bibliothèque de biologie végétale a été présentée par le Directeur de l'UTB, pour deux stagiaires, au mois de septembre 2015. Un avis favorable a été émis par la commission, étant précisé qu'aucune clé ne serait attribuée.

Le Directeur d'UFR remercie vivement MME ABED VIEILLARD pour son investissement dans la mise en place de la salle de TP Licence.

M. PICHON s'oppose fermement à cette mise à disposition qui est, selon lui, une façon de dire au pôle patrimoine que l'UFR n'a pas besoin de ses locaux. Il souhaite un vote sur ce point.

M.FAIVRE observe que cela pose le problème des salles semi-vivantes.

M. PICHON plaide pour une réflexion globale sur les occupations de salles dans l'UFR, en fonction de la périodicité d'occupation de certaines salles et des besoins.

M.RIALLAND estime qu'il faut sanctuariser des bureaux d'enseignement pour les enseignants-chercheurs. Quant à ceux qui ne veulent pas libérer de locaux inoccupés depuis plusieurs années, il faut que la direction de l'UFR leur réponde.

M.FAIVRE rappelle l'opération conduite il y a quelques années pour la mise à disposition de bureaux d'enseignement aux végétalistes à l'aile sud, qui avait nécessité des discussions assez longues.

M.PICHON pense qu'il serait nécessaire de revoir les attributions de locaux tous les quatre ans.

M. KADMIRI expose qu'à l'UFC, les laboratoires ne peuvent pas décider unilatéralement, c'est la direction de l'UFR qui réfléchit, propose et affecte les personnels et les services dans le respect des surfaces réglementaires par catégorie de personnels.

Le Directeur d'UFR propose un vote sur la possibilité donnée à l'UTB, en septembre 2015 seulement, d'utiliser la bibliothèque de biologie végétale par deux stagiaires:

18 pour, 1 contre, 3 abstentions

M. KADMIRI évoque les *collegiums* en cours de constitution à l'uFC, regroupant plusieurs composantes par champ disciplinaire, chargés de l'organisation et de la cohérence de l'enseignement et de la recherche. Il souhaite savoir si l'uB s'engage elle-aussi dans cette voie.

Le Directeur d'UFR explique qu'il y a eu un débat dans les conseils sur ce point et que la politique de l'uB n'est pas en faveur d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE